

COMPTE RENDU REUNION 08/10/2021

Présents : CLAUDOTTE Corinne, DAVILVA-TAVARES Fabienne, EULRY Denis, GAUDÉ Patrick, LEMERCIER Olivier, MANGENOT Stéphane, MATHIEU Eric, SCHMITT Nadine, SCHMITT Patrick, SAUNIER Emmanuel, THABOURIN Bernard.

Absents :

SPL-Xdemat Rapport de Gestion 2020

Après présentation du rapport de gestion 2020 de la SPL-Xdemat,

Le conseil municipal valide le rapport de gestion 2020

Le Conseil municipal après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Accepté à l'unanimité

Devis Comat et Valco

Monsieur le maire expose la demande de la propriétaire de la Ferme de la Tuilerie afin de sécuriser la sortie de la ferme pour ses balades à chevaux de thérapie équine et présente le devis de Comat et Valco qui intègre également la sécurisation de l'arrêt de bus rue du pâquis. Après délibération le conseil municipal valide le devis à 11 pour hormis le miroir d'agglomération qui fait débat et nécessite un deuxième vote. 5 pour 5 contre, la voix de M. le maire sera prépondérante. Devis d'un montant 1253.10€HT.

Assainissement : Achat terrain station d'épuration

Le maire expose la nécessité d'acheter la parcelle ZC14 sur la surface d'un hectare vingt ares afin d'y installer la future station d'épuration pour un montant de 7891.20€ frais de SAFER compris.

Après délibération le conseil municipal :

Décide l'acquisition de ladite parcelle au prix de 7891.20 € (frais SAFER compris), frais de notaire et frais de géomètre en sus.

Autorise M. le maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Accepté à l'unanimité

Travaux de voirie : Demande d'un administré

Profitant de la réalisation des travaux de voirie par l'entreprise TPM,

M. SAUNIER Emmanuel demande que la commune prenne 1 mètre d'enrobé sur la longueur du trottoir devant son habitation.

Coût total 540€HT (15mètres de longueur à 36€ du mètre HT)

10 pour une abstention

Questions diverses

Informations diverses

- Taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations)
Cette nouvelle taxe apparaîtra sur la taxe foncière et la CFE (cotisation foncière des entreprises) à partir de 2022. Elle sera votée avant le 15 avril de chaque année. Son produit annuel ne peut pas dépasser un montant équivalent à 40€/habitant de l'EPCI. Ce calcul sera fait par les services fiscaux.
- IntraMuros : Nouveau moyen de communication avec les habitants. La communauté de communes pourrait devenir adhérente et ainsi chaque commune utiliser cette

application pour informer sa population sur divers sujets concernant la commune, mais également les commerces, l'école, les loisirs, la communauté de communes... Il suffirait à chaque habitant de télécharger gratuitement l'application sur son smartphone, ce qui permettrait à chacun d'être avertis par une notification de chaque information mise en ligne.

- Le nettoyage du village se fera le samedi 30/10/2021 de 9h00 à 12h00
- Affouages : un courrier d'avertissement sera envoyé à chaque affouagiste n'ayant pas respecté le délai de vidange au 15 septembre 2021 comme indiqué dans le règlement. Un dernier délai est fixé au 17/10/2021 sous peine de perdre son droit à l'affouage.

Compte rendu affiché à la porte de la mairie le 11/10/2021

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
M. MATHIEU Eric

